



# Interventions sylvopastorales et aménagements de parcours boisés en chênes pubescents

## L'essentiel

Dans un parc de 8 ha, boisé en chênes pubescents sur une moitié de sa surface, l'exploitation du bois de chauffage par des éclaircies sélectives a permis de financer une grande partie du coût d'installation de la clôture (matériel et pose). Ce parc offre aujourd'hui une semaine à dix jours de pâturage pour un troupeau de 200 brebis. Les suivis montrent que le pâturage, réalisé en automne l'année suivant les éclaircies, n'empêche pas la régénération du boisement par rejet de souche.

## Contexte

Au travers de la mise en fonctionnement du nouveau parc Saint Jaume, il est recherché un aménagement cohérent pour répondre au besoin de la ferme tout en intégrant la valorisation sylvicole. L'objectif est de faire face à l'augmentation du troupeau et au développement du pâturage des parcours à toutes les saisons. Ce type d'intervention est indispensable sur de nombreuses zones délaissées par l'agriculture et la sylviculture. Ces enjeux s'intègrent dans la politique

actuelle d'aménagement de l'espace en participant à un développement local durable. L'objet du projet est de tester la faisabilité d'une combinaison des valorisations pastorales et sylvicoles. Il s'agit de mettre au point et d'évaluer des interventions sylvopastorales sous chênes blancs. L'objectif est aussi la recherche de financement pour la mise en place de la clôture au travers de la valorisation sylvicole.

## Dispositif expérimental

### 1 – L'aménagement et les éclaircies

Le parc St Jaume, d'une surface de 8 ha, propriété de la ferme, est composé de nombreuses zones boisées majoritairement en chêne pubescent. Il n'a jamais été pâturé auparavant et aucune exploitation forestière n'a eu lieu. Il est mis en service en 2003 pour un pâturage d'automne. Des éclaircies sélectives doivent permettre de développer les ressources pastorales. Elles seront réalisées le long du layon de clôture ainsi qu'à l'intérieur du parc.

### 2 – Les suivis de la végétation

Des observations pour suivre la végétation pastorale et la régénération du bois ont été mis en place. Il s'agit d'étudier des conditions de pâturage adaptées (époque, durée,...) pour permettre à un nombre suffisant de rejets d'échapper au pâturage. L'évolution des rémanents, laissés au sol est aussi observée ainsi que le développement de la strate herbacée. Pour cela différentes zones de mesures ont été mises en place : carrés fixes, suivis de souche et mises en défends.



# Les principaux résultats

## 1 – l'aménagement et les éclaircies

Un diagnostic initial montre que le parc St Jaume est constitué de deux types de zones : une zone à vocation principalement sylvicole, composée essentiellement de chênes pubescents et une zone à vocation pastorale, embroussaillée mais peu boisée. Dans la zone sylvicole, des éclaircies ont été réalisées durant l'hiver 2003 / 2004 en vue d'améliorer la ressource pastorale et de contribuer à la production de bois de chauffage ; cent vingt stères ont ainsi été valorisés (exploitation sur pied). Une centaine de stères a été aussi exploitée sur le layon et 10 mètres à l'intérieur et extérieur du parc.

La densité initiale du peuplement existant était en moyenne de 1100 cépées à l'hectare avec 1 à 3 brins par cépées. Après le marquage la densité a été ramenée à 600 tiges à l'hectare. Les critères de sélection ont été la rectitude des tiges, la configuration du houppier ainsi que la répartition pour obtenir un couvert suffisant. De plus les essences accessoires ont été privilégiées – poiriers, cormiers, érables champêtres, à feuilles d'obier et de Montpellier. De nouvelles éclaircies ont été effectuées les deux années suivantes.

L'aménagement du parc a été réalisée par entreprise. Il a concerné le layon de 3 à 4 m de large et la pose de la clôture (1 km). La clôture est de type 4 fils avec piquets en fer tor.

Le pâturage a lieu en automne (début novembre) avec des brebis en entretien (mise à la reproduction du 1er septembre au 10 octobre). En 2003, près de 400 journées brebis par hectare ont été réalisées. Le stock sur pied a été consommé en grande partie cette première année.

Depuis les niveaux de pâturage varient entre 200 et 250 jours par brebis par hectare.



**Bilan économique 2003-2007 : la vente du bois a permis de financer 75% de l'installation de la clôture.**

	Charges	Produits
Layonnage	1370 €	
Clôture (matériel et pose)	2930 €	
Bois sur layon		760 €
Bois dans le parc vendu sur pied Année 1		1476 €
Bois dans le parc vendu sur pied Année 2		561 €
Bois dans le parc vendu sur pied Année 3		417 €
<b>Total</b>	<b>4300 €</b>	<b>3214 €</b>

## 2 – les suivis de la végétation

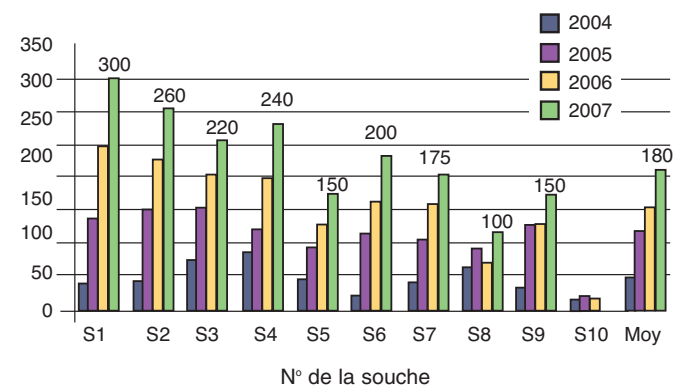
Le renouvellement à partir d'une souche est assuré si une seule tige (ou rejet) croit en échappant à la dent de l'animal. Les résultats montrent que le nombre moyen de rejets par souche est de 10. Le pâturage, pratiqué en automne dès l'année de la coupe, n'a pas provoqué de disparition de rejets. En moyenne, 40% des rejets sont affranchis de la dent des brebis deux années après la coupe et 90% des tiges le sont après quatre ans. Des semis apparaissent chaque année. Toutefois, les suivis annuels ne montrent pas de tendance au développement de ces semis vers de jeunes pousses.

Les rémanents, disposés en petits andains, ne font pas forcément obstacle au troupeau : ils se dégradent et s'affaissent rapidement (- 70% de volume en 3 ans) et les animaux y prélèvent malgré tout quelques feuilles d'arbustes ou d'herbe.

L'évolution du recouvrement de la strate herbacée en régime de pâturage est plutôt lente : + 5% en moyenne au bout de trois ans. Elle dépend de l'espèce colonisatrice « petites graminées » peu recouvrantes ou « grandes graminées » et Aphyllantes touffues.

## Suivi des rejets de souches

### Hauteur de la tige la plus développée



Ferme Expérimentale de Carmejjane :  
François Demarquet – tél. 04 92 30 35 76  
mail : francois.demarquet@educagri.fr

Institut de l'Élevage :  
Denis Gautier – tél. 04 92 72 01 31  
mail : denis.gautier@inst-elevage.asso.fr

## CONTACT

Avec le soutien financier de :



Septembre 2010